

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 12 DÉCEMBRE, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 31).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 10 h 09 au Rapport n° 20/6-025), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055)	par Monique ORPHÉ
Ibrahim DINDAR	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Claudette CLAIN	(du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034)	par Christelle HASSEN
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE
Wanda YENG-SENG BROSSARD	(toute la durée de la séance)	par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

- 1° Les Rapports n° 20/6-035 et n° 20/6-036 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.
- 2° Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/6-057 relatif au « Contrat de Ville / utilisation de la Taxe foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) / avenant n° 2 portant prolongation de l'utilisation de l'Abattement de la TFPB » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/6-029
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Aurélie MÉDÉA	(lien de parenté)	Kréolide	
	(partenaire)	Lilomots	
	(partenaire)	ADPÉSR	
	(partenaire)	CAP	
	(partenaire)	Prévention PÉI	
	(partenaire)	ARCV	
	(partenaire)	Amicale UFOLEP/ USEP Bellepierre	
<hr/>			
- Jean-Max BOYER	(partenaire)	CROUS/ Théâtre Vladimir Canter	
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source	
<hr/>			
- Christelle HASSEN	(Présidente)	ARCHES-OI	
<hr/>			
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	
<hr/>			
- Gilbert ANNETTE	(lien de parenté)	ANVRP	
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(délégués/ Ville)	MLN	
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
<hr/>			
- Aurélie MÉDÉA	(déléguées/ Ville)	CRIJR	
- Nouria RAHA			
<hr/>			
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté) (membre)	ASD ADÉSC	
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	(suite p. 3)

CCAS Centre communal d'Action sociale

CAP Club Animation Prévention

ARCV Association réunionnaise des Centres de Vacances

UFOLEP/ Union française des Œuvres laïques d'Éducation physique/

ARCHES-OI Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale-océan Indien

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CRIJR Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion

ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine

(1) *élu absent à la séance*

ADPÉSR

...PÉI

USEP

CROUS...

ANVRP

ASD

BCD

Association d'accompagnement pour une Éducation sociale réussie

...par des Pratiques éducatives informelles

Union sportive de l'Enseignement du premier Degré...

Centre régional des Œuvres universitaires et Scolaires...

Association nationale des Visiteurs de Prison

Archers de Saint-Denis

Basket Club dionysien

Élus intéressés (suite)	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS - Christelle HASSEN (2) <i>Claudette CLAIN</i> - Joëlle RAHARINOSY - Nouria RAHA - Noela MÉDÉA MADEN	(Présidente) (délégués/ Ville)	CDÉ	20/6-29
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	de 20/6-031 à 20/6-033
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	(délégués/ Ville)	ADIL	20/6-34
(3) <i>Nadia RAMASSAMY</i> - Gilbert ANNETTE - Jean-François HOAREAU - Julie PONTALVA - Benjamin THOMAS	(déléguée/ Région Réunion) (délégués/ CINOR)	ÉPFR	de 20/6-037 à 20/6-039
- Gérard FRANÇOISE	(Président/ délégué/ CINOR)	SODIPARC	20/6-044 et 20/6-045
- Éricka BAREIGTS - David BELDA - Marylise ISIDORE - Guillaume KICHENAMA - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY - Dominique TURPIN - Éric DELORME - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (4) <i>Alain ZANÉGUY</i>	(Présidente) (délégués/ Ville)	CCAS	20/6-054

CDÉ	Caisse des Écoles	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
SODIPARC	Société dionysienne de Gestion des Équipements	CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
(2)	<i>élue sortie du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034</i>	(3) (4)	<i>élus absents à la séance</i>

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Claudette CLAIN Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivées à 09 h 32	au Rapport n° 20/6-005	
Gilbert ANNETTE	arrivé à 10 h 09	au Rapport n° 20/6-025	
Claudette CLAIN	sortie de 09 h 54 à 11 h 27	du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034	(procuration à Christelle HASSEN)
Jean-Pierre MARCHAU	sorti de 10 h 50 à 12 h 08	du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055	(procuration à Monique ORPHÉ)
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 15 à 11 h 18	du Rapport n° 20/6-031 au Rapport n° 20/6-032	

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020, et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 12 DÉCEMBRE, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 31).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 10 h 09 au Rapport n° 20/6-025), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055)	par Monique ORPHÉ
Ibrahim DINDAR	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Claudette CLAIN	(du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034)	par Christelle HASSEN
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE
Wanda YENG-SENG BROSSARD	(toute la durée de la séance)	par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

- 1° Les Rapports n° 20/6-035 et n° 20/6-036 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.
- 2° Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/6-057 relatif au « Contrat de Ville / utilisation de la Taxe foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) / avenant n° 2 portant prolongation de l'utilisation de l'Abattement de la TFPB » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/6-029
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Aurélie MÉDÉA	(lien de parenté)	Kréolide	
	(partenaire)	Lilomots	
	(partenaire)	ADPÉSR	
	(partenaire)	CAP	
	(partenaire)	Prévention PÉI	
	(partenaire)	ARCV	
	(partenaire)	Amicale UFOLEP/ USEP Bellepierre	
<hr/>			
- Jean-Max BOYER	(partenaire)	CROUS/ Théâtre Vladimir Canter	
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source	
<hr/>			
- Christelle HASSEN	(Présidente)	ARCHES-OI	
<hr/>			
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	
<hr/>			
- Gilbert ANNETTE	(lien de parenté)	ANVRP	
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(délégués/ Ville)	MLN	
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
<hr/>			
- Aurélie MÉDÉA	(déléguées/ Ville)	CRIJR	
- Nouria RAHA			
<hr/>			
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté) (membre)	ASD ADÉSC	
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	(suite p. 3)

CCAS Centre communal d'Action sociale

CAP Club Animation Prévention

ARCV Association réunionnaise des Centres de Vacances

UFOLEP/ Union française des Œuvres laïques d'Éducation physique/

ARCHES-OI Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale-océan Indien

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CRIJR Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion

ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine

(1) *élu absent à la séance*

ADPÉSR

...PÉI

USEP

CROUS...

ANVRP

ASD

BCD

Association d'accompagnement pour une Éducation sociale réussie

...par des Pratiques éducatives informelles

Union sportive de l'Enseignement du premier Degré...

Centre régional des Œuvres universitaires et Scolaires...

Association nationale des Visiteurs de Prison

Archers de Saint-Denis

Basket Club dionysien

Élus intéressés (suite)	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS - Christelle HASSEN (2) <i>Claudette CLAIN</i> - Joëlle RAHARINOSY - Nouria RAHA - Noëla MÉDÉA MADEN	(Présidente) (délégués/ Ville)	CDÉ	20/6-29
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	de 20/6-031 à 20/6-033
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	(délégués/ Ville)	ADIL	20/6-34
(3) <i>Nadia RAMASSAMY</i> - Gilbert ANNETTE - Jean-François HOAREAU - Julie PONTALVA - Benjamin THOMAS	(déléguée/ Région Réunion) (délégués/ CINOR)	ÉPFR	de 20/6-037 à 20/6-039
- Gérard FRANÇOISE	(Président/ délégué/ CINOR)	SODIPARC	20/6-044 et 20/6-045
- Éricka BAREIGTS - David BELDA - Marylise ISIDORE - Guillaume KICHENAMA - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY - Dominique TURPIN - Éric DELORME - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (4) <i>Alain ZANÉGUY</i>	(Présidente) (délégués/ Ville)	CCAS	20/6-054

CDÉ	Caisse des Écoles	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
SODIPARC	Société dionysienne de Gestion des Équipements	CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
(2)	<i>élue sortie du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034</i>	(3) (4)	<i>élus absents à la séance</i>

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Claudette CLAIN Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivées à 09 h 32	au Rapport n° 20/6-005	
Gilbert ANNETTE	arrivé à 10 h 09	au Rapport n° 20/6-025	
Claudette CLAIN	sortie de 09 h 54 à 11 h 27	du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034	(procuration à Christelle HASSEN)
Jean-Pierre MARCHAU	sorti de 10 h 50 à 12 h 08	du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055	(procuration à Monique ORPHÉ)
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 15 à 11 h 18	du Rapport n° 20/6-031 au Rapport n° 20/6-032	

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020, et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

OBJET **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**
Avenants à la convention

I. CONTEXTE

a. Le quartier de la rue Bas Maréchal Leclerc : enjeu de redynamisation du centre-ville

La Ville de Saint-Denis est engagée dans la modernisation et la dynamisation de son centre-ville et notamment d'un quartier prioritaire : le Bas de la rue Maréchal Leclerc. Ce quartier stratégique, situé dans le continuum commercial du centre-ville historique fera l'objet d'une rénovation dans le cadre du projet PRUNEL.

Le volet économique de PRUNEL valorisera l'activité commerciale et artisanale dans ce bassin seront ainsi modernisés. En anticipation, la ville de Saint-Denis a sollicité le FISAC (Fonds d'intervention pour le service, l'artisanat et le commerce) pour contribuer à soutenir le développement de l'attractivité du quartier et accompagner les acteurs économiques.

Ce projet a été retenu par l'Etat.

b. Le FISAC : un outil adéquat

Ce programme a pour objectifs principaux de renforcer l'attractivité commerciale du quartier et d'accompagner les acteurs économiques.

L'ensemble des opérations sont menées en partenariat avec l'Etat, la Région Réunion et les chambres consulaires.

Par convention datée du 1^{er} mars 2019, outre un volet fonctionnement pour animer la vie économique du quartier (223 000 € TTC) et volet d'investissement pour améliorer la qualité de l'espace public (295 000 €), un programme de requalification des commerces du quartier est mis en place à hauteur de 402 000 €.

Ce programme consiste à apporter une subvention aux entreprises situées dans le périmètre concerné, désireuses de rénover et de moderniser leur devanture et leur surface de vente. La subvention accordée est de 70 %.

II. EVOLUTIONS DE LA CONVENTION

Lors du Comité de Pilotage en date du 8 septembre 2020, trois modifications ont été actées.

- **Prorogation de la convention d'un an**

Face au retard pris en fonction des appels d'offres infructueux et des événements tels que les « Gilets jaunes », suivi de la crise sanitaire de la covid-19, la Ville de Saint-Denis et l'ensemble des partenaires ont formulés et obtenu une demande de prorogation de la convention FISAC. Ainsi donc la Ville de Saint-Denis a obtenu un délai supplémentaire de douze mois, pour permettre l'entière réalisation des travaux, délai qui prendra le 31 décembre 2021.

- **Abaissement du seuil de travaux à 5 000 € au lieu de 10 000 €**

Au regard de la situation économique et sanitaire que traverse le monde économique, les membres du Comité de Pilotage à l'unanimité ont validé le fait qu'il était souhaitable d'abaisser le seuil minimum des travaux à 5 000 € au lieu de 10 000 € afin de permettre aux très petites entreprises de faire acte de candidature.

- **Prise en compte de la nature des travaux d'aménagement à réaliser sur l'espace public**

Suite au débat en Comité de Pilotage et aux nouvelles orientations du projet municipal concernant l'embellissement et le verdissement de l'espace public, il a été validé de modifier la répartition des lignes de crédits dans le volet investissement pour consacrer une attention particulière à la qualité urbaine du Bas de la rue Maréchal Leclerc dans une logique d'aménagement éphémère, de verdissement et de pose de mobilier urbain :

- la ligne « sonorisation » passe de 137 000 € à 80 000 € car les équipements prévus seront intégrés au projet de sécurisation globale de la Ville,
- la ligne « illumination de centre-ville » passe de 60 000 € à 26 000 €,
- création d'une ligne « mobilier urbain / verdissement » abondée de 57 000 €,
- création d'une ligne « conseil architectural » abondée de 34 000 €.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention FISAC qui en proroge le délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2021, et de m'autoriser à signer cet avenant et tous les documents y afférents ;
- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention FISAC abaissant le seuil minimum de travaux et fixant une nouvelle grille de répartition de l'investissement sur l'espace public, et de m'autoriser à signer l'acte correspondant et tous les documents y afférents.

OBJET **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**
Avenants à la convention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), en date du 1^{er} mars 2019 ;

Vu le RAPPORT N° 20/6-005 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Yassine MANGROLIA - 9ème adjoint au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve l'avenant n° 1 à la convention FISAC prorogeant le délai d'exécution jusqu'au 31 Décembre 2021 et autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

ARTICLE 2

Approuve l'avenant n° 2 abaissant le seuil minimum de travaux et fixant une nouvelle grille de répartition de l'investissement sur l'espace public, et autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

OBJET **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**
Avenants à la convention

I. CONTEXTE

a. Le quartier de la rue Bas Maréchal Leclerc : enjeu de redynamisation du centre-ville

La Ville de Saint-Denis est engagée dans la modernisation et la dynamisation de son centre-ville et notamment d'un quartier prioritaire : le Bas de la rue Maréchal Leclerc. Ce quartier stratégique, situé dans le continuum commercial du centre-ville historique fera l'objet d'une rénovation dans le cadre du projet PRUNEL.

Le volet économique de PRUNEL valorisera l'activité commerciale et artisanale dans ce bassin seront ainsi modernisés. En anticipation, la ville de Saint-Denis a sollicité le FISAC (Fonds d'intervention pour le service, l'artisanat et le commerce) pour contribuer à soutenir le développement de l'attractivité du quartier et accompagner les acteurs économiques.

Ce projet a été retenu par l'Etat.

b. Le FISAC : un outil adéquat

Ce programme a pour objectifs principaux de renforcer l'attractivité commerciale du quartier et d'accompagner les acteurs économiques.

L'ensemble des opérations sont menées en partenariat avec l'Etat, la Région Réunion et les chambres consulaires.

Par convention datée du 1^{er} mars 2019, outre un volet fonctionnement pour animer la vie économique du quartier (223 000 € TTC) et volet d'investissement pour améliorer la qualité de l'espace public (295 000 €), un programme de requalification des commerces du quartier est mis en place à hauteur de 402 000 €.

Ce programme consiste à apporter une subvention aux entreprises situées dans le périmètre concerné, désireuses de rénover et de moderniser leur devanture et leur surface de vente. La subvention accordée est de 70 %.

II. EVOLUTIONS DE LA CONVENTION

Lors du Comité de Pilotage en date du 8 septembre 2020, trois modifications ont été actées.

- Prorogation de la convention d'un an

Face au retard pris en fonction des appels d'offres infructueux et des événements tels que les « Gilets jaunes », suivi de la crise sanitaire de la covid-19, la Ville de Saint-Denis et l'ensemble des partenaires ont formulés et obtenu une demande de prorogation de la convention FISAC. Ainsi donc la Ville de Saint-Denis a obtenu un délai supplémentaire de douze mois, pour permettre l'entière réalisation des travaux, délai qui prendra le 31 décembre 2021.

- Abaissement du seuil de travaux à 5 000 € au lieu de 10 000 €

Au regard de la situation économique et sanitaire que traverse le monde économique, les membres du Comité de Pilotage à l'unanimité ont validé le fait qu'il était souhaitable d'abaisser le seuil minimum des travaux à 5 000 € au lieu de 10 000 € afin de permettre aux très petites entreprises de faire acte de candidature.

- Prise en compte de la nature des travaux d'aménagement à réaliser sur l'espace public

Suite au débat en Comité de Pilotage et aux nouvelles orientations du projet municipal concernant l'embellissement et le verdissement de l'espace public, il a été validé de modifier la répartition des lignes de crédits dans le volet investissement pour consacrer une attention particulière à la qualité urbaine du Bas de la rue Maréchal Leclerc dans une logique d'aménagement éphémère, de verdissement et de pose de mobilier urbain :

- la ligne « sonorisation » passe de 137 000 € à 80 000 € car les équipements prévus seront intégrés au projet de sécurisation globale de la Ville,
- la ligne « illumination de centre-ville » passe de 60 000 € à 26 000 €,
- création d'une ligne « mobilier urbain / verdissement » abondée de 57 000 €,
- création d'une ligne « conseil architectural » abondée de 34 000 €.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention FISAC qui en proroge le délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2021, et de m'autoriser à signer cet avenant et tous les documents y afférents ;
- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention FISAC abaissant le seuil minimum de travaux et fixant une nouvelle grille de répartition de l'investissement sur l'espace public, et de m'autoriser à signer l'acte correspondant et tous les documents y afférents.

OBJET **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**
Avenants à la convention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), en date du 1^{er} mars 2019 ;

Vu le RAPPORT N° 20/6-005 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Yassine MANGROLIA - 9ème adjoint au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve l'avenant n° 1 à la convention FISAC prorogeant le délai d'exécution jusqu'au 31 Décembre 2021 et autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

ARTICLE 2

Approuve l'avenant n° 2 abaissant le seuil minimum de travaux et fixant une nouvelle grille de répartition de l'investissement sur l'espace public, et autorise la Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

**Fonds d'intervention pour les services,
L'artisanat et le commerce (FISAC)**

:- :- :- :-

**Ville de Saint-Denis de La Reunion
Opération urbaine Centre –Ville
Quartier Bas Maréchal Leclerc**

:- :- :- :-

**AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE
le 1 Mars 2019**

:- :- :- :-

VU

- La decision n° 17-0288 du 29 Décembre 2017 du Ministre de l' économie et des finances et la secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'économie et des finances
- La convention conclue le 1 Mars 2019 entre l'État représenté par le Préfet de La Reunion, La Ville de Saint-Denis représentée par son Maire, La Région Reunion représentée par son Président, La Chambre des commerces et d'industrie représentée par son Président, La Chambre des métiers et de l'artisanat représentée par son Président,
- La demande de la Ville de Saint-Denis de La Reunion en date du 30 Septembre 2020 sollicitant une **prorogation du délai d'exécution de la convention**

CONSIDERANT

- Le retard pris en fonction des appels d'offres infructueux, et des évènements tels que les Gilets jaunes et la crise sanitaire

- Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : L'article 6 de la convention, sur la durée, est modifiée comme suit :

La présente convention est conclue initialement pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 Décembre 2020.


Un délai supplémentaire de 12 mois est accordé pour permettre l'entière réalisation des travaux. Ce délai prendra fin **le 31 Décembre 2021**.

Article 2 : Les autres articles de la convention susvisée restent inchangés.

Paris, le 6 Novembre 2020

L'Adjoint au Maire
St-Denis Reunion
Délégué à l'économie

Yassine
MANGROLIA

La Direction Générale des Entreprises
Responsable de Pôles Structuraux

Romain TALAMONI
Romain TALAMONI

**Fonds d'intervention pour les services,
L'artisanat et le commerce (FISAC)**

:- :- :- :-

**Ville de Saint-Denis de La Reunion
Opération urbaine Centre –Ville
Quartier Bas Maréchal Leclerc**

:- :- :- :-

**AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE
le 1 Mars 2019**

:- :- :- :-

VU

- La decision n° 17-0288 du 29 Décembre 2017 du Ministre de l' économie et des finances et la secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'économie et des finances
- La convention conclue le 1 Mars 2019 entre l'État représenté par le Préfet de La Reunion, La Ville de Saint-Denis représentée par son Maire, La Région Reunion représentée par son Président, La Chambre des commerces et d'industrie représentée par son Président, La Chambre des métiers et de l'artisanat représentée par son Président,
- La demande de la Ville de Saint-Denis de La Reunion en date du 30 Septembre 2020 sollicitant une **prorogation du délai d'exécution de la convention**

CONSIDERANT

- Le retard pris en fonction des appels d'offres infructueux, et des évènements tels que les Gilets jaunes et la crise sanitaire

- Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : L'article 6 de la convention, sur la durée, est modifiée comme suit :

La présente convention est conclue initialement pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 Décembre 2020.


Un délai supplémentaire de 12 mois est accordé pour permettre l'entière réalisation des travaux. Ce délai prendra fin **le 31 Décembre 2021**.

Article 2 : Les autres articles de la convention susvisée restent inchangés.

Paris, le 6 Novembre 2020

L'Adjoint au Maire
St-Denis Reunion
Délégué à l'économie

Yassine
MANGROLIA

La Direction Générale des Entreprises
Responsable de Pôles Structuraux

Romain TALAMONI
Romain TALAMONI

VILLE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION

Opération urbaine Centre-Ville

Quartier Bas Maréchal Leclerc

AVENANT N°2 AU PROGRAMME FISAC.

Vu

-La décision N°17-0288 du 29 Décembre 2017 du Ministre de l'Economie et des Finances et la secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

-La convention conclue le 1^{er} Mars 2019 entre l'Etat représenté par le Préfet de la Réunion, la Ville de Saint-Denis représentée par sa Maire, la Région Réunion représenté par son Président, la chambre des commerces et d'industrie représenté par son Président, la chambre des métiers et de l'artisanat représentée par son Président,

CONSIDERANT

- Les décisions prises aux comités de pilotage du 23/05/2019, du 08/09/2020 et du 05/11/2020, modifiant le programme Fisac aussi bien en son volet fonctionnement qu'en son volet investissement.

Il a été convenu ce qui suit :

1) Volet fonctionnement :

- Suppression du site Web et le poste animateur commerce
- La subvention Fisac Etat de 6K€ prévue pour le site Web est dédiée aux animations commerciales.
- Appel à un assistant Maîtrise d'ouvrage ainsi que ses missions.

2) Volet investissement :

- Abaissement du seuil des travaux à 5K€ au lieu de 10K€.
- Le coût prévu pour la sonorisation passe de 137K€ à 80K€
- Le coût illumination fin d'année passe de 60K€ à 26K€
- Création d'une ligne conseil architecturale de 34K€
- Création d'une ligne mobilier urbain et verdissement de 57K€

Fait à Saint-Denis le,

La Maire de Saint-Denis

Ericka BAREIGTS

La Direction Générale des Entreprises (Paris)

Le Président Région Réunion

Le Président CCIR

Le Président Chambre des Métiers et de l'Artisanat

VILLE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION

Opération urbaine Centre-Ville

Quartier Bas Maréchal Leclerc

AVENANT N°2 AU PROGRAMME FISAC.

Vu

-La décision N°17-0288 du 29 Décembre 2017 du Ministre de l'Economie et des Finances et la secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

-La convention conclue le 1^{er} Mars 2019 entre l'Etat représenté par le Préfet de la Réunion, la Ville de Saint-Denis représentée par sa Maire, la Région Réunion représenté par son Président, la chambre des commerces et d'industrie représenté par son Président, la chambre des métiers et de l'artisanat représentée par son Président,

CONSIDERANT

- Les décisions prises aux comités de pilotage du 23/05/2019, du 08/09/2020 et du 05/11/2020, modifiant le programme Fisac aussi bien en son volet fonctionnement qu'en son volet investissement.

Il a été convenu ce qui suit :

1) Volet fonctionnement :

- Suppression du site Web et le poste animateur commerce
- La subvention Fisac Etat de 6K€ prévue pour le site Web est dédiée aux animations commerciales.
- Appel à un assistant Maîtrise d'ouvrage ainsi que ses missions.

2) Volet investissement :

- Abaissement du seuil des travaux à 5K€ au lieu de 10K€.
- Le coût prévu pour la sonorisation passe de 137K€ à 80K€
- Le coût illumination fin d'année passe de 60K€ à 26K€
- Création d'une ligne conseil architecturale de 34K€
- Création d'une ligne mobilier urbain et verdissement de 57K€

Fait à Saint-Denis le,

La Maire de Saint-Denis

Ericka BAREIGTS

La Direction Générale des Entreprises (Paris)

Le Président Région Réunion

Le Président CCIR

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201212-206005-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Le Président Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201212-206005-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020